AR PREFECTURE

082-218201127-20171120-CM20171120_26-DE Regu le 24/11/2017

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 Novembre (20/11/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES:

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

POLITIQUE DE LA VILLE
26 – 20 Novembre 2017
MISE EN PLACE DU REGIME DE DECLARATION LOCATIVE

Rapporteur: Monsieur CASSIGNOL.

Vu la Loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, L.634-1 à L.634-5 / R.634-1 à R.634-5),

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant l'état dégradé d'une partie du parc de logement locatif privé,

Considérant le contrat de ville 2015/2020 de Moissac signé le 10 juillet 2015,

Considérant le protocole de renouvellement urbain Moissac signé le 11 juillet 2016,

AR PREFECTURE

082-218201127-20171120-CM20171120_26-DE Regu le 24/11/2017

Considérant l'évaluation de l'OPAH 2012/2016 et le projet d'OPAH Renouvellement Urbain « coercitive » à l'étude par la collectivité,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la mise en œuvre du régime de déclaration locative pour les bailleurs situés dans les deux quartiers prioritaires de la ville de Moissac.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A 30 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place la déclaration locative à compter du 1^{er} juillet 2018

Pour copie conforme

Moissac le 23 Novembre 2017

Le Maire,

ean-Michel HENRYOT